

Saint-Amarin, le 18 mai 2017

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE SAINT-AMARIN

COMPTE-RENDU DU CONSEIL DE COMMUNAUTE EN DATE DU 17 MAI 2017

Conseillers en fonction : 33
Conseillers présents : 25
Conseillers absents : 8 dont 7 avec procuration
Nombre de votants : 32

L'an deux mille dix sept, le 17 mai 2017, le Conseil de la Communauté de Communes était réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale en date du 11 mai 2017.

Etaient présents : tous les membres, sauf étant excusés :

Mme Annick LUTENBACHER, M. Vincent COUSSEDIERE, Mme Jeanne STOLTZ NAWROT, M. Pierre GUILLEMAIN (jusqu'au point 6), M. Serge SIFFERLEN, M. Bernard FRANCK, M. Raymond NICKLER, M. Eric ARNOULD, M. Jean SAUZE

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement à :

Mme Annick LUTENBACHER	à	M. Michel BRUNN
M. Vincent COUSSEDIERE	à	M. Gilles STEGER
Mme Jeanne STOLTZ NAWROT	à	M. Raymond AST
M. Bernard FRANCK (à partir du point 6)	à	M. Pierre GUILLEMAIN
M. Raymond NICKLER	à	M. Yves KLEIN
M. Eric ARNOULD	à	M. Jean-Léon TACQUARD
M. Jean SAUZE	à	M. Charles WEHRLLEN

Secrétaire de Séance : Mme Marie-Catherine BEMBENEK

(DEL17_026) PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITES 2016 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Le Président de la Communauté de Communes doit adresser chaque année aux Maires de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de la Communauté de Communes au cours de l'exercice précédent.

Le Conseil de la Communauté de Communes, décide à l'unanimité d'approuver le rapport d'activités 2016 de la Communauté de Communes.

(DEL17_027) EXTRASCOLAIRE : MODIFICATION DES TARIFS DU SERVICE

Monsieur Charles WEHRLLEN, Vice-Président délégué aux services à la Population, rappelle que les tarifs extrascolaires n'ont pas été modifiés ni revalorisés depuis 2009. Une nouvelle proposition de tarifs extrascolaires «à la journée» et simplifiés a été proposée. Seulement 8 tarifs différents seront utilisés (au lieu des 144 calculs de tarifs différents existants).

Nouvelle proposition tarifs extrascolaires	Journée	Journée Allergique (repas fourni par les familles)
Enfant Communauté de Communes QF1	15,00€	11,50€
Enfant Communauté de Communes QF2 et +	16,00€	12,50€
Enfant hors Communauté de Communes QF1	20,00€	16,50€
Enfant hors Communauté de Communes QF2 et +	21,00€	17,50€

Le Conseil de la Communauté de Communes, décide à l'unanimité d'approuver la modification des tarifs à compter du 1^{er} septembre 2017 et précise que les anciens tarifs sont abrogés au 1^{er} septembre 2017.

(DEL17_028) MERCREDI : MODIFICATION DES TARIFS DU SERVICE

Monsieur Charles WEHRLLEN, Vice-Président délégué aux services à la Population, rappelle que les tarifs du mercredi après-midi n'ont pas été modifiés ni revalorisés depuis 2009. Une nouvelle proposition de tarifs simplifiés des mercredis après-midi été proposé. Seulement 8 tarifs différents seront utilisés (au lieu des 48 calculs différents existants).

Nouvelle proposition tarifs du mercredi	après-midi	Après-midi allergique (goûters fournis par les familles)
Enfant Communauté de Communes QF1	8,00€	7,50€
Enfant Communauté de Communes QF2 et +	9,00€	8,50€
Enfant hors Communauté de Communes QF1	12,00€	11,50€
Enfant hors Communauté de Communes QF2 et +	13,00€	12,50€

Le Conseil de la Communauté de Communes, décide à l'unanimité d'approuver la modification des tarifs à compter du 1^{er} septembre 2017 et précise que les anciens tarifs sont abrogés au 1^{er} septembre 2017.

(DEL17_029) SUBVENTIONS AU TITRE DU PATRIMOINE BATI TRADITIONNEL 6 FIN DE L'AIDE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Monsieur Claude WALGENWITZ, Vice-Président délégué aux Paysages, à l'Aménagement du Territoire et à la Forêt rappelle que le Conseil de Communauté a voté en 2009 un dispositif financier pour la sauvegarde du patrimoine bâti traditionnel. Ce programme était jusqu'alors cofinancé par les Communes, la Communauté de Communes et le Conseil Départemental du Haut-Rhin dans le cadre du Programme de Développement Local puis du Contrat de Territoire de Vie 2014-2016. Le soutien du CD68 a pris fin avec le Contrat de Territoire de Vie en décembre 2016, Il convient de prendre une décision concernant la poursuite de cette aide.

Le Conseil de la Communauté de Communes a décidé à la majorité absolue de modifier la politique en matière de patrimoine bâti et décide de ne pas se substituer au Conseil départemental. La Communauté de Communes ne prendra pas en charge la part qui était jusqu'alors financée par le CD68.

(DEL17_030) APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2016

Le Conseil Communautaire déclare à l'unanimité que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2016 par le receveur n'appelle ni observation, ni réserve de sa part et correspond au centime près, en dépenses et en recettes, aux comptes de l'ordonnateur.

Départ de Monsieur François TACQUARD

(DEL17_031) EXAMEN ET ARRET DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2015

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité de donner acte de la présentation faite des comptes administratifs et constate aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion

relatives aux reports à nouveau, aux résultats de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

(DEL17_32) AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2015

Après avoir entendu et arrêté les comptes administratif 2016 du budget principal et des budgets annexes de la Communauté de Communes, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'approuver et d'affecter les résultats d'exploitation 2016 de ces budgets.

Retour de Monsieur François TACQUARD

(DEL17_033) AUTORISATION AU PRESIDENT DE SIGNER UN MARCHE PUBLIC DE GAZ (APPLIICATION DE L'ARTICLE L.2122-21-1 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES°

Le Président indique que l'actuel marché de fourniture de gaz naturel arrive à son terme le 30 juin 2017. Le conseil de la Communauté de Communes, après en avoir délibéré autorise à l'unanimité le Président à engager la procédure de passation du marché public, avec appel d'offres ouvert pour la fourniture du gaz naturel à la Communauté de Communes pour environ 4 390 Mwh et un montant prévisionnel annuel estimé de 220 000€ H.T.

(DEL17_034) DESIGNATION D'UN EXPLOITANT POUR LA MICROCENTRALE HYDROELECTRIQUE DE MALMERSPACH

Monsieur STEGER, Vice-Président en charge du service économie rappelle que la Communauté de Communes a relancé en 2016 l'appel à candidature pour la remise en service et l'exploitation de la microcentrale hydroélectrique.

Le Conseil de la Communauté de Communes, décide d'attribuer la remise en service, la gestion et l'exploitation de la microcentrale hydroélectrique de Malmerspach à M. MAGNETTE Luc (société HYTEM) domicilié à SANCHEY 88390 et M. ROLLET Didier, domicilié à AVRIGNEY 70150.

Il décide de signer un bail emphytéotique d'une durée de 40 ans avec ces deux exploitants conditionné à ce que

- Le bail concerne le bâtiment microcentrale, le canal d'aménagé, le canal de fuite et le canal de décharge.
- L'exploitant prendra à sa charge tout ce qui concerne la continuité écologique (études et travaux). La Communauté de Communes pourra éventuellement porter les études et travaux pour bénéficier de subventions mais le reste à charge sera supporté par l'exploitant,
- Engagement des candidats sur un délai de réalisation des travaux et de remise en service de la microcentrale.

(DEL17_035) CREATION D'UNE AIRE DE CAMPING CAR : AUTORISATION DU PRESIDENT A SIGNER LA DEMANDE D'AUTORISATION D'URBANISME NECESSAIRE

Le Président expose que le camping-car est un mode d'hébergement et de déplacement pour de nombreux touristes français et étrangers. Dans la Vallée de Saint-Amarin, il existe une forte demande de la part des touristes. Après étude du différent site pouvant répondre aux attentes de ce type de clientèle un premier site à Wesserling à été choisi.

Le Conseil de la Communauté de Communes, après en avoir délibéré, autorise à la majorité absolue le Président à signer la demande d'autorisation d'urbanisme nécessaire pour l'implantation d'une aire de camping-car

(DEL17_036) PROPOSITION DE REORGANISATION DU TOURISME SUITE A LA DEMANDE DE L'ASSOCIATION DE L'OFFICE DE TOURISME DE LA VALLEE DE SAINT-AMARIN

Le Président expose qu'une nouvelle organisation a été proposée par le Bureau de l'association de l'Office de tourisme, validée par le Conseil d'administration et par l'Assemblée Générale de l'Office de Tourisme. L'association a décidé sa mise en veille et a décidé de redonner l'ensemble de ses missions assignées de l'Association à la Communauté de Communes

Une organisation est proposée par le bureau/CA de l'Office de tourisme pour la mise en place de groupes de travail qui seront constitués de socio-pro et de bénévoles.

Le Conseil de la Communauté de Communes à la majorité absolue prend acte du projet présenté et donne son accord pour ce projet. Il autorise le Président à mettre en place la commission et les groupes de travail nécessaires.